



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

24 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 2b

**Approbation de la
motion « Manifeste
pour l'Alsace »**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
21 avril 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mme MANN, M. FUCHS, Mme BINDER, M. CHOLAY, Mme MALLER, M. CORDONNIER, Mmes MARCEL, HOELT, MM. DERSVIS, HUMMEL, Mme PICCININI, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mme AYGUN, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN, Mme DIET, M. JULY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. SEIGNEZ, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
Mme LAÏLLY, excusée, a donné procuration à Mme MANN
Mme HURTH, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. SCHILDKNECHT, excusé, a donné procuration à M. CHOLAY
Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL

Madame Delphine MANN, 1^{ère} adjointe au Maire, déléguée à la dynamisation du centre-ville, à la culture et au patrimoine, au tourisme et aux jumelages, à la vie citoyenne, au rayonnement territorial et aux réseaux, aux services publics, à l'interface avec les opérateurs de santé et à la communication, expose aux membres du Conseil Municipal que le 7 avril 2026, l'Assemblée Nationale a examiné la proposition de loi n° 1800, qui ouvre la possibilité de faire de l'Alsace une collectivité unique, réunissant les compétences départementales et régionales sur son territoire.

Ce projet a fait l'objet de vifs débats à l'Assemblée Nationale, qui ont duré, obligeant à une prolongation des échanges le mercredi 8 avril.

Finalement un premier cap a été franchi avec l'adoption, par 131 voix contre 100, par les Députés de cette proposition de loi.

Prochaine étape le passage au Sénat avec un examen en première lecture.

Que nous apporteront cette réforme et cette refonte de la géographie régionale actuelle ?

Pour notre commune, cela signifie concrètement un interlocuteur unique, identifié et responsable. Une collectivité plus sobre, plus proche et plus agile qui parle le même langage et agit sans les délais qu'imposent aujourd'hui la superposition des niveaux.

C'est une réforme simple et efficace qui s'inscrit dans le droit existant. Les économies attendues pourraient atteindre jusqu'à 100 millions d'euros supplémentaires par an.

Cette ambition est portée par les Alsaciens eux-mêmes. Lors de la consultation organisée entre décembre 2021 et février 2022, 168 456 d'entre eux se sont exprimés - et 92,4 % ont soutenu cette perspective. L'Alsace est le seul territoire de France à avoir consulté ses habitants sur ce sujet. Plus de 900 élus alsaciens ont signé le Manifeste pour l'Alsace pour lui donner une traduction politique concrète.

Fidèle à sa tradition d'innovation dans la République, l'Alsace peut aujourd'hui préfigurer un nouvel acte de décentralisation fondé sur la proximité, la lisibilité et la confiance faite aux élus locaux.

Chaque soutien exprimé publiquement par un maire alsacien pèse dans ce débat national. En tant qu'assemblée nouvellement élue, notre voix a une résonance particulière auprès de la représentation nationale. Prendre position publiquement, adopter une délibération en conseil municipal compte et renforce le signal envoyé à Paris.

Aussi, je vous propose aujourd'hui d'adopter une motion approuvant les termes de ce manifeste témoignant de notre volonté d'élus à construire une organisation efficiente au sein d'un territoire à forte cohérence et à forte identité : L'Alsace.

« Nous Alsaciens, nous demandons la création d'une Région Alsace, collectivité unique rassemblant les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et des Régions sur le périmètre de l'Alsace.

L'avenir institutionnel et démocratique de l'Alsace est en jeu.

Nous Alsaciens, nous revendiquons démocratiquement le pouvoir de décider de notre propre avenir pour ne pas être prisonniers d'un périmètre artificiel et d'un destin que nous n'avons pas choisi.

Parce que c'est la volonté des Alsaciens :

- ils ont été consultés : 154 000 d'entre eux se sont exprimés clairement et 92,4 % demandent expressément le retour à une Région Alsace à part entière. L'Alsace est le seul territoire à avoir consulté ses habitants sur l'état de fait régional actuel,
- refuser d'écouter les habitants, c'est prendre le risque d'une démocratie sans votants ou d'un vote majoritaire en faveur des extrêmes,
- il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour que cette volonté soit respectée.

Parce qu'avec une Région Alsace, collectivité unique, nous aurons le moyen d'impulser un nouveau souffle démocratique :

- c'est une région « naturelle » avec son supplément d'âme, à la bonne échelle, c'est-à-dire à taille humaine qui parle aux gens, celle que les Alsaciens plébiscitent et dans laquelle ils ont envie de s'investir et de se projeter.^[SEP] Et nous avons plus que jamais besoin de renforcer l'engagement de nos concitoyens pour faire face à tous les enjeux de notre société,
- notre démocratie est menacée. Une collectivité régionale à la taille XXL artificielle ne suscitera jamais le dépassement essentiel à la relance d'une démocratie à la peine.

Parce que la Région Alsace, collectivité unique, est simple à réaliser :

- sa création n'exige pas de révision de la Constitution et s'inscrit dans un cadre institutionnel qui existe déjà, répondant aux objectifs de la loi du 19 avril 2021 simplifiant les expérimentations,
- elle ne porte pas atteinte à notre République « une et indivisible » comme le prouve le droit local d'Alsace Moselle qui n'a jamais remis en cause les fondamentaux de la Nation et qui fait ses preuves.

Parce que la Région Alsace, collectivité unique, est simple à comprendre pour les habitants :

- elle aura les compétences réunies de la Collectivité européenne d'Alsace et des Régions sur le périmètre de l'Alsace,
- les habitants n'auront plus à se demander qui est compétent et pour quoi,
- c'est une organisation qui simplifie réellement la vie des habitants dans leur quotidien, plus humaine et plus proche, avec des élus qui agissent en responsabilité, identifiés et ancrés dans leurs territoires.

Parce que la Région Alsace, collectivité unique, rendra un service public plus efficace et plus proche des Alsaciens :

- pour améliorer la qualité des services publics et être plus performant, la Cour des Comptes suggère une approche globale à 360° des enjeux et des problèmes,
- c'est ce que permettra la Région Alsace, collectivité unique, grâce à des compétences élargies et une action publique à hauteur d'homme,
- avec sa connaissance fine des besoins des habitants, c'est ce que la Région Alsace, collectivité unique, sera en capacité de faire.

Parce que la Région Alsace, collectivité unique, réduira le mille-feuille institutionnel et les coûts administratifs :

- moins de dossiers administratifs, moins de temps et de moyens humains dédiés, c'est autant de moyens financiers supplémentaires et de soutien qui pourront être consacrés aux territoires, aux villages et villes,
- c'est aussi des moyens supplémentaires pour renforcer la qualité de notre service public en proximité,
- en rassemblant les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace avec celle de la Région, on réduit d'une strate administrative, ce qui générera des économies conséquentes : baisse du nombre d'élus, baisse des dépenses administratives, moins de temps perdu en déplacements, coût environnemental moindre, ciblage précis des politiques publiques.

Parce que la Région Alsace, collectivité unique, ne créera pas de précédent :

- le projet alsacien est né d'une démarche démocratique très aboutie qui a débuté par la fusion des deux conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- c'est une différenciation dans le cadre déjà défini par la loi 3DS,
- ce n'est pas un big bang territorial, c'est déplacer un trait sur la carte.

Parce que la Région Alsace, collectivité unique, s'appuiera sur une vision d'avenir exprimée par les Alsaciens avec leur projet de territoire :

- c'est le portrait d'une Alsace qui œuvre pour le mieux-être des habitants, ouverte sur l'Europe, attractive, prête à relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain ;
- il faut donc doter l'Alsace d'une institution en résonance avec ses singularités et cette vision d'avenir, avec un véritable statut particulier et de larges compétences.

Parce que la Région Alsace, collectivité unique, peut constituer un laboratoire de la décentralisation, comme l'Alsace l'a toujours été :

- chaque fois qu'elle a été innovante et a voulu expérimenter, l'Alsace a toujours été une référence (TER, fonds européens, ...) et cela a toujours profité aux autres territoires et aux intérêts de la France.

Nous attendons d'une future loi de décentralisation qu'elle reconnaisse la revendication légitime et démocratique de l'Alsace. C'est pourquoi nous attendons une vraie prise en considération du projet alsacien par le Président de la République. C'est pourquoi nous faisons appel d'ores et déjà à la sagesse du débat parlementaire de cet automne. »

En conclusion, je souhaiterais de l'échelle régionale revenir à l'échelle de notre cité et souligner que Thann, ville fière de son destin alsacien, sait combien l'identité alsacienne est facteur de lisibilité et d'attractivité, mais aussi de cohérence.

Nous faisons partie d'un grand ensemble transfrontalier et multilingue identifié. Les habitants d'Alsace en grande majorité, les Thannoises et Thannoises veulent retrouver des repères évidents, nécessaires pour affronter les enjeux contemporains et assurer une proximité démocratique.

Cela étant exposé par Madame Delphine Mann, 1ère adjointe, il est proposé à l'assemblée d'adopter la motion « Manifeste pour l'Alsace ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN ayant voté contre :

- approuve la motion « Manifeste pour l'Alsace »,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la motion à :
 - Monsieur le Président de la République,
 - Monsieur le Président du Sénat,
 - Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
 - Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,
 - Monsieur le Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin,
 - Monsieur le Président de l'Association des Maires du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Sous-Préfet,
 - Mesdames et Messieurs les Sénateurs du Haut-Rhin,
 - Monsieur le Député de la Circonscription,
 - Madame et Monsieur les Conseillers d'Alsace du Canton.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance